

Comment obtenir votre allocation touristique de 750 € : Un rappel rapide

À partir du **dimanche 20 juillet 2025**, la nouvelle allocation touristique annuelle de **750 euros** est disponible pour tous les citoyens algériens voyageant à l'étranger.

Voici un rappel simple des démarches à suivre pour en bénéficier :

Où faire la demande ?

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle agence des six banques publiques suivantes :

- **BEA** : Banque Extérieure d'Algérie
- **BNA** : Banque Nationale d'Algérie
- **CPA** : Crédit Populaire d'Algérie
- **BADR** : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
- **BDL** : Banque de Développement Local
- **CNEP** : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque
- **AGB** : Gulf Bank Algérie

Vous pouvez également vous adresser aux guichets de la **Banque d'Algérie** présents dans les 58 wilayas.

Quels documents fournir ?

Pour bénéficier de l'allocation, munissez-vous simplement :

- De votre **passport en cours de validité**.
- D'un **visa** ou d'un **billet** prouvant votre voyage à l'étranger.